

DU 8 OCTOBRE 2015

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRESENTS EN PERSONNE

Président du Conseil :

Alain BOUVIER (Ancien Recteur, Professeur émérite des Universités de Poitiers et de Sherbrooke).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (Vice-Président du Conseil d'administration de l'UPEC)

Représentants des collectivités territoriales :

Geneviève SERT, déléguataire de Jean-Jacques BARBAUX

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Laurent NOÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis), Jean-Jacques DUMERY (doyen des IA-IPR),

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ; Eric LEVET-LABRY, Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, SGEN-CFDT) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGÉAT (PEMF) ; Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education).

Représentants des autres personnels :

Concettina RÉGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94)

Représentants des usagers :

Aurélien LAMALLE (Fonctionnaire stagiaire, liste FNEC-FP-FO), Camille CLIMENT (Fonctionnaire stagiaire, liste universitaire FSU-UNEF pour une véritable formation)

ÉTAIENT PRESENTS PAR PROCURATION AD HOC

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie), représentée par Laurent NOÉ ; Michèle DELOMEL, Doyenne des IEN du 2nd degré (ET-EG), représentée par Jean-Jacques DUMERY

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Élisabeth BAUTIER

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Françoise DIBOS (Professeure de l'université Paris 13), représentée par Alain BOUVIER

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Éric MESNARD (PRCE, SNESUP-FSU), représenté par Aude DONTENWILLE-GERBAUD

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Lucie GOURNAY (Vice-présidente de la commission recherche de l'UPEC).

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI, déléguataire de Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ; Jeannick LE LAGADEC, déléguataire de Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne ; Pierre SERNE, déléguataire de Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Île-de-France ; Estelle SICARD, déléguataire de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ, Directeur du service commun de FC de l'Université Pierre et Marie Curie

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉ), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique, CGT Educ'Action).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Denis ALAMARGOT, Stéphane BARDAU, Sophie CANAC, Sigolène COUCHOT-SCHIEX, Caroline DELMET, Clémentine FRANCEZ-CARRÈRE, Catherine JANIN, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Gérard PHÉLIPPEAU, Sophie RENAUT, Dominique ROUILLARD

INVITES EXCEPTIONNELS : Catherine LAURET

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 21 votants, parmi lesquels 5 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation des procès-verbaux des conseils des 19-03-15 et 01-06-15
2. Information sur l'accréditation de l'ESPÉ (2015-2019)
3. Informations sur la rentrée :
 - 3.1. Inscriptions
 - 3.2. Résultats des concours et des Masters MEEF
 - 3.3. Maquettes des concours adaptés (DU) et du M1 en alternance
 - 3.4. Jurys académiques
 - 3.5. Ressources humaines
 - 3.6. Point laïcité
4. Présentation de l'organigramme de l'ESPÉ
5. Présentation du dispositif « Démarche qualité »
6. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS DES 19-03-2015 ET 01-06-2015

En l'absence de remarques, les procès-verbaux des conseils des 19-03-2015 et 01-06-2015 sont approuvés à l'unanimité.

POINT N° 2 : INFORMATION SUR L'ACCRÉDITATION DE L'ESPÉ (2015-2019)

Brigitte MARIN rappelle que l'accréditation a été présentée dans les CFVU et les Conseils d'administration des universités. Un des points de discussion majeurs concernait le Master 1 en alternance, dont la création avait été demandée par le ministère. Brigitte MARIN estime que l'introduction de ce Master 1 en alternance a eu des retombées positives. Le versement d'un salaire de 1 200 euros qui y était associé a suscité beaucoup de candidatures, dont une proportion estimable était de bonne qualité. Par ailleurs, la création d'un concours exceptionnel a contribué à relever le seuil de recrutement à 8,5 sur 20, contre un peu plus de 4/20 auparavant. En Seine et Marne, ce seuil de recrutement a même atteint 12,5 sur 20.

Le dossier d'accréditation a fait l'objet d'un vote négatif en CFVU et au CNESER, mais le ministère a considéré que le résultat du scrutin constituait un élément d'appréciation différent de la qualité intrinsèque du dossier. Brigitte MARIN rappelle que l'ESPÉ de l'Académie de Créteil est la seule de France à bénéficier d'une accréditation pour quatre ans.

Camille CLIMENT considère qu'il est prématuré d'évaluer le succès du Master en alternance. De son point de vue, il s'agit d'une sous-filière de recrutement.

Brigitte MARIN rappelle que le ministère avait prévu un concours dédié.

Laurent NOÉ précise que ce projet de concours dédié est toujours à l'étude.

Camille CLIMENT estime que la formation suivie par ces candidats n'est pas adaptée à un concours classique.

Laurent NOÉ répond qu'il n'est pas possible d'appliquer des règles dérogatoires dans le cadre du recrutement des fonctionnaires. Il rappelle que, d'un point de vue réglementaire, le concours est ouvert à tous étudiants inscrits en M1. Ce concours valorise l'expérience acquise sur le terrain. L'alternance n'est pas un obstacle à l'obtention du concours.

Camille CLIMENT objecte que l'enseignement d'une classe à tiers temps ne permet pas de préparer le concours dans de bonnes conditions.

Laurent NOÉ souligne que la formation en alternance est adaptée de manière à ne pas perturber la préparation du concours.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que l'instauration d'un Master 1 en alternance avait été critiquée par les organisations syndicales. Elle ajoute qu'il lui semble prématuré à ce stade de tirer des conclusions sur le succès de ce dispositif. Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que les organisations syndicales ont voté contre l'accréditation, notamment pour manifester leur mécontentement sur les maquettes du premier degré.

Brigitte MARIN prend acte des améliorations à apporter dans une optique de réussite des étudiants et en bénéficiant de la contribution de tous les acteurs de terrain.

Alain BOUVIER se félicite de la durée de l'accréditation qui permet à l'ESPÉ de s'occuper des questions de fond.

POINT N° 3 : INFORMATION SUR LA RENTRÉE

3.1 : INSCRIPTIONS

Brigitte MARIN indique que les effectifs ont augmenté pour atteindre 5 198 étudiants sur l'ensemble de l'ESPÉ. Cette hausse des effectifs est particulièrement marquée dans le premier degré et en Seine-Saint-Denis. Le second degré général reste stable. En revanche, Brigitte MARIN note une augmentation de 15 % des effectifs dans le second degré technologique et professionnel.

Éric LEVET-LABRY s'interroge sur la capacité d'accueil de l'ESPÉ.

Brigitte MARIN répond que le nombre de postes ouverts aux concours devrait se stabiliser l'an prochain.

Laurent NOÉ indique que la hausse des effectifs s'explique en partie par l'organisation d'un concours supplémentaire dans l'Académie de Créteil. Une nouvelle augmentation des effectifs n'est pas imaginable. Laurent NOÉ signale d'ailleurs que 1 250 stagiaires travaillent présentement en Seine-Saint-Denis.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD qualifie la rentrée de « catastrophique ». L'université n'est plus en capacité de s'adapter. L'université n'est plus en état d'accueillir autant d'étudiants. Les limites sont désormais atteintes.

Laurent NOÉ indique que les lauréats sont affectés en fonction des besoins recensés.

Benjamin MOIGNARD souligne qu'il est impossible d'absorber une telle augmentation des effectifs en si peu de temps. Les capacités de l'ESPÉ pour affronter cette situation sont réduites, voire inexistantes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que la seule possibilité pour répondre à l'augmentation des postes d'enseignants est de recruter de nouveaux formateurs.

Brigitte MARIN indique que la demande des élus du Conseil d'administration, formulée lors du Conseil du 1^{er} mars, a été relayée auprès du ministère. Les chiffres comparatifs communiqués à la rectrice ont eu pour effet de sensibiliser à la réalité des besoins de l'ESPÉ. 30 ETP supplémentaires (1 ETP = 384 heures) ont été demandés.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que les besoins de l'ESPÉ avaient été évalués à 58 postes supplémentaires.

Brigitte MARIN précise que les demandes de l'ESPÉ ont déclenché une enquête Flash. Deux inspecteurs généraux ont été reçus. Ils ont vérifié divers éléments, parmi lesquels le poids des maquettes, le nombre d'étudiants, la taille des groupes, les heures effectuées ou encore le nombre de formateurs. Les inspecteurs ont été agréablement surpris par la richesse des données qui leur ont été fournies. L'ESPÉ a décrit ses difficultés pour monter la maquette du premier degré. Dans la situation actuelle, il est devenu impossible d'assurer les visites pour plusieurs centaines d'étudiants.

Didier DELMOND souhaite obtenir des explications sur les dysfonctionnements informatiques qui ont grandement perturbé les inscriptions des étudiants.

Brigitte MARIN répond que le système informatique a été submergé par l'augmentation importante du nombre d'inscriptions, une partie de la prise en charge administrative de celles-ci s'effectuant manuellement.

Toutes les démarches d'inscription sont désormais centralisées à Bonneuil-sur-Marne, ce qui représente un gain de temps par rapport à la précédente organisation.

Lorella BUGEAT estime que ces dysfonctionnements traduisent un manque manifeste d'anticipation. L'ESPÉ s'épuise à rattraper ses retards dans tous les domaines. Par exemple, les stagiaires ne savent pas encore quels maîtres formateurs leur sont attribués. Cette situation était pourtant prévisible. De même, l'enquête des inspecteurs est tardive, car le diagnostic des difficultés de l'ESPÉ aurait pu être établi dès juin. L'ESPÉ peut-elle encore continuer longtemps ainsi ?

Geneviève GUILPAIN demande quand les résultats de l'enquête Flash seront connus. Quand les postes seront-ils obtenus ? Quelles sont les procédures de recrutement ? L'ESPÉ a-t-elle les moyens de fonctionner sur ce même mode après les vacances de Noël ?

Brigitte MARIN indique que l'ESPÉ sera dans une situation intenable à partir du 1^{er} janvier.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD se demande quelles actions concrètes sont mises en place à partir de ce constat.

Brigitte MARIN répond que les difficultés persistantes seront relayées très rapidement par les deux représentants du rectorat présents en séance ce jour.

3.2 : RÉSULTATS DES CONCOURS ET DES MASTERS MEEF

Brigitte MARIN décline les résultats des concours et des Masters MEEF :

- Premier degré :
 - Val-de-Marne : 54 % ;
 - Seine-Saint-Denis : 55 % ;
 - Seine-et-Marne : 73 % ;
- Second degré :
 - général : 34 %
 - professionnel et technologique : 44 % ;
 - CPE: 33 % ;
- Masters MEEF :
 - Réussite de 80 % sur l'ensemble de l'Académie ;
- Mention 2 :
 - Second degré général : 73 % ;
 - Professionnel et technologique : 85 % ;
 - CPE : 100 %.

3.3 : MAQUETTES DES PARCOURS ADAPTÉS (DU) ET DU M1 EN ALTERNANCE

Brigitte MARIN souligne que les maquettes des parcours adaptés ont fait l'objet d'une validation par la rectrice concernant la Mention 2 et la Mention 3. Par ailleurs, cette dernière a demandé une révision de la maquette des professeurs des écoles, finalement validée au début du mois d'octobre.

Sophie RENAUT indique que les maquettes des parcours adaptés ont été élaborées dans un esprit d'alternance intégrative en associant les formateurs de l'ESPE et ceux de l'Éducation nationale.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande quel est le statut administratif d'un DU. Elle s'interroge également sur les liens entre un DU et les services centraux d'une Université. La chancelière des universités peut-elle recevoir des injonctions sans que les services centraux en aient connaissance ?

Christian CUESTA répond que les parcours adaptés font partie des prérogatives de la rectrice. Les autres DU ne sont pas de ce type-là.

Laurent NOÉ rappelle que le décret d'août 2013 définit les modalités de recrutement et la formation des enseignants et confie à l'établissement d'enseignement supérieur la formation de tous les lauréats de concours. La formation est prodiguée par l'établissement d'enseignement supérieur. Il appartient à la commission académique de définir la formation qu'elle souhaite pour les stagiaires. Le DU est une réponse aux besoins de formation formulés par la rectrice.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que ce décret est problématique.

Aurélié LAMALLE demande pourquoi les stagiaires renouvelés sont intégrés en DU de professionnalisation et non en DU d'approfondissement.

Sophie CANAC explique que cette décision est plus adaptée aux situations locales, même si l'intégration en DU approfondissement était au départ envisagée. Une réflexion est entamée pour homogénéiser la situation.

Camille CLIMENT s'inquiète du manque de formateurs pour les DU. Quelles seront les modalités d'évaluation des DU et des Masters en alternance ?

Sophie CANAC répond que, pour le second degré, une grande variété de profils a été retenue. Toutefois, beaucoup de stagiaires n'ont pas de master MEEF et ne sont encore jamais intervenus sur le terrain

S'agissant du choix entre DU d'approfondissement et DU de professionnalisation, Sophie CANAC souligne que le DU d'approfondissement repose sur le travail en équipe sur sites en autonomie. Ce travail sera encadré en amont et un retour de ce travail sera demandé.

Camille CLIMENT estime qu'il est difficile de travailler sur site sans encadrement des professeurs.

Sophie CANAC répond qu'ils pourront bénéficier d'une aide sur site.

Sigolène COUCHOT-SCHIEX souligne que leur autonomie de travail, dans une ambiance multidisciplinaire, est très enrichissante. En outre, la bibliothécaire leur offre un accompagnement.

Camille CLIMENT craint que l'autonomie ne se traduise par un manque de formateurs sur le terrain.

Sophie RENAUT explique que les étudiants ne sont pas abandonnés sur site. Ils apprennent à travailler en équipe et à mettre en œuvre des projets collectifs. Ce type de travail est un excellent moyen de préparer la réforme des collèges.

Camille CLIMENT répond que le problème du manque de formateurs demeure. L'autonomie est une excellente option à condition qu'elle soit encadrée. Elle se dit sceptique quant au dispositif mis en place.

Geneviève GUILPAIN observe que les 30 heures dédiées au travail en équipe sont insuffisantes. Elle considère qu'un travail en séminaire serait plus profitable. Un tel dispositif s'apparente davantage à une tentative de réaliser des économies.

Stéphane BARDAU explique que ce volume horaire démontre l'importance du travail collectif aux yeux du stagiaire qui, si tel n'était pas le cas, tendrait certainement à le sous-estimer.

Aurélié LAMALLE demande si des objectifs sont définis à l'issue de chaque session.

Sophie CANAC répond par l'affirmative.

Lorella BUGÉAT souligne que la définition des objectifs ne peut pas remplacer l'encadrement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si les étudiants ayant déjà validé leur stage l'année précédente doivent le revalider. La validation de leur stage vaut en effet aptitude à la titularisation.

Laurent NOÉ répond que les stages des étudiants dans cette situation sont prorogés jusqu'à la rentrée.

Aurélié LAMALLE demande s'ils peuvent valider leur mémoire en cours d'année.

Sophie RENAUT répond qu'ils seront obligés d'attendre la session de juin.

3.4 : JURYS ACADEMIQUES

Jean-Jacques DUMERY indique que la constitution des jurys est arrêtée par la rectrice. Tous les stagiaires ayant obtenu au moins un avis défavorable pour les concours rénovés sont reçus par le jury. L'entretien permet de mettre en lumière les difficultés d'un candidat. A l'issue de l'entretien, le jury se réunit en plénière pour examiner la possibilité de titularisation. Les renouvellements de stages représentent 4 % du total. Les licenciements concernent moins de 0,5 % des stagiaires.

Camille LAMALLE demande combien de stagiaires sont titularisés après passage devant le jury.

Jean-Jacques DUMERY répond qu'environ les deux tiers sont titularisés.

3.5 : RESSOURCES HUMAINES

Catherine LAURET indique que 11 recrutements sont en cours pour les personnels administratifs (4 à Bonneuil-sur-Marne, deux à Livry-Gargan et cinq à Saint-Denis). Un candidat a été reçu pour un poste de gestionnaire scolarité, mais il n'a pas encore validé l'estimation financière. Le service financier n'a pas encore reçu pour sa part de candidature en adéquation avec le profil demandé.

Pour la scolarité, le recrutement d'un gestionnaire pédagogique et de scolarité est en attente d'un accord de la DRH.

A Livry-Gargan, un gestionnaire administratif et financier et une assistante de Direction ont été retenus. L'accord sur l'estimation financière devrait bientôt aboutir.

Cinq recrutements à Saint-Denis sont en cours : un responsable administratif de site, deux techniciens de laboratoires, un gestionnaire administratif et financier et une coordinatrice pédagogique.

Pour les personnels enseignants, toutes les demandes de publication ont été acceptées.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD constate que l'ESPÉ est en attente sur beaucoup de sujets. Or l'année scolaire est déjà bien entamée. Si la maquette n'est pas mise en œuvre, le volume horaire attendu ne pourra pas être assuré. Malgré les avertissements de longue date des élus, les dysfonctionnements se multiplient.

Brigitte MARIN reconnaît que les collègues sont épuisés et sujets à une grande lassitude devant le cumul des difficultés. Cette situation est inquiétante.

Christian CUESTA déplore le manque de moyens. Concrètement, l'université fonctionne avec moitié moins de statutaires qu'elle le devrait. Par conséquent, elle ne peut assurer que la moitié de sa charge d'enseignement.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne qu'il s'agit d'une question politique. Le gouvernement communique sur le nombre de postes ouverts aux concours, mais ne donne pas le minimum requis à la formation. Elle considère qu'il n'existe pas véritablement de formation des enseignants. L'université en est réduite à un bricolage en matière de formation des enseignants.

Benjamin MOIGNARD met en garde contre la transformation de cet état de lassitude en tension et en énervement. Pour l'instant, le système ne tient que par la seule bonne volonté collective.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD affirme que le deuxième semestre ne pourra pas être mis en œuvre avec un tel manque de moyens.

Alain BOUVIER en prend note et salue le travail remarquable de tous les acteurs de terrain. La situation est aujourd'hui beaucoup plus tendue que l'an dernier à la même époque. Il s'adresse aux représentants de la présidence et du rectorat en leur demandant de régler cette situation au plus vite, même s'il n'existe pas de solutions miracles.

Laurent NOÉ remarque que l'enquête Flash devrait livrer ses conclusions très prochainement. Cette enquête aborde tous les sujets de manière très concrète et doit préparer la rentrée 2016. La formation ne peut pas se réduire à la simple présence d'un formateur face à un stagiaire. Il considère que les maquettes présentées ne sont pas marquées par l'austérité.

Les créations de postes en cours d'année ne sont pas habituelles, mais des déblocages budgétaires pourraient intervenir.

Didier DELMOND déplore une crise de vocation chez les maîtres formateurs, alors que cette fonction était auparavant très prisée. Il n'existe plus véritablement de suivi de qualité, lequel a été remplacé par ce qui s'apparente à un saupoudrage. Certaines indemnités de maîtres formateurs n'ont pas été versées. La reconnaissance fait également défaut. Avec un tel constat, il est probable que de moins en moins de personnes choisissent la voie de maîtres formateurs.

Brigitte MARIN appelle la rectrice à affirmer ses responsabilités en matière de parcours adaptés. Il est regrettable que le rectorat n'ait pas anticipé la rectification des maquettes en amont. Si les maquettes avaient été révisées sur la base des demandes du rectorat, les formateurs ne seraient pas dans une situation intenable aujourd'hui.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD relève que l'élève n'est pas véritablement au « cœur du système ».

Alain BOUVIER indique que l'ampleur des difficultés a bien été prise en compte.

3.6 : POINT SUR LA LAÏCITE

Brigitte MARIN rappelle que cette question avait été traitée en mars dernier et avait donné lieu à un texte voté à l'unanimité et affiché en plusieurs exemplaires au sein de l'ESPÉ. Ce texte rappelle que les signes religieux ostentatoires sont tolérés pour les étudiants, mais interdits pour les fonctionnaires stagiaires.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD constate que ce texte relève maintenant de l'évidence, alors que le combat pour son adoption avait été particulièrement âpre... et que d'autres luttes se profilent.

Elle déplore que la relation entre la mission laïcité et le rectorat ne fonctionne pas correctement. Dans d'autres académies, les rectorats et les missions laïcité travaillent en étroite coopération sur la question de la transmission des valeurs de la République.

Jean-Jacques DUMERY indique que les formateurs de la République ont suivi une formation d'une journée.

Une réunion des formateurs est prévue en janvier ou février.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette que des stages de formation continue dignes de ce nom ne soient pas montés. Elle déplore la redondance des formations et groupes de travail sur la laïcité auxquels elle participe. Elle considère qu'il convient d'avancer plus rapidement sur un tel sujet.

POINT N° 4 : PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ESPÉ

Brigitte MARIN décline quelques modifications intervenues sur l'organigramme :

- Jacques CRINON est devenu professeur émérite ;
- Jean-Michel MALLARD se consacre à ses tâches de chargé de mission innovation pédagogique à l'UPEC ;
- Catherine JANIN succède à Antonio RODRIGUEZ ;
- Sophie CANAC a rejoint la Direction adjointe.

POINT N° 5 : PRESENTATION DU DISPOSITIF DEMARCHE QUALITE

Brigitte MARIN indique que cette démarche qualité s'est mise en place il y a trois semaines. Elle est menée par un nouveau professeur d'universités recruté, Dominique BODIN. Le premier cercle est constitué. Chaque réunion est suivie d'un compte-rendu qui permet de procéder par étape.

Le président Bouvier suggère de convier Monsieur BODIN lors d'une prochaine séance pour faire une présentation de sa mission.

Alain BOUVIER quitte la séance à 16 heures 30, Élisabeth BAUTIER assure la présidence du Conseil jusqu'à son terme.

POINT N° 6 : QUESTIONS DIVERSES

S'agissant des dysfonctionnements survenus lors des inscriptions, Caroline DELMET précise que l'afflux des inscriptions a été anticipé grâce à une dématérialisation totale de la procédure pour les stagiaires. Mais l'inscription en ligne n'a pas fonctionné correctement, ce qui a conduit à revoir toute la procédure administrative en urgence.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que l'ESPÉ souffre d'un dysfonctionnement global. En outre, le système administratif manque de moyens, ce qui provoque de la souffrance au travail dans tous les services. Le CHSCT pourrait d'ailleurs intervenir sur ce point à Livry-Gargan.

6.1 : DÉMÉNAGEMENT DE MELUN

Brigitte MARIN constate que les amphithéâtres sont difficiles d'accès de sorte que des cours sont parfois reportés ou annulés. Faute de moyens, il a été décidé de fermer un groupe dans plusieurs sites quinze jours après le début des formations.

Christian CUESTA indique que plusieurs salles d'une surface totale de 328 mètres carrés pourraient être mises à disposition à Sénart, sous réserve de l'obtention de la qualification d'établissement recevant du public. S'agissant des amphithéâtres, il est difficile d'imaginer qu'aucun créneau ne soit disponible. Il s'agit donc d'une question d'organisation.

Stéphane BARDAU salue les efforts de l'IUT pour accueillir l'ESPÉ dans les meilleures conditions possibles. Néanmoins, l'ESPÉ n'a pas d'amphithéâtres préférentiellement affectés sur le campus. Il regrette néanmoins le manque de tables et de chaises, car les mobiliers sont déplacés entre les salles sans être remis à leur place initiale. Les locaux sont suffisamment spacieux, mais la question du « mobilier itinérant » pose problème.

Lorella BUGEAT salue le travail de Stéphane BARDAU et des coordinateurs qui permettent aux locaux d'être fonctionnels. Cependant, l'accès aux salles est très difficile. Des cours sont parfois arrêtés avant leur terme pour laisser la place à un autre groupe d'étudiants.

Par ailleurs, elle regrette l'obsolescence des équipements à Sénart. Elle constate que les étudiants sont parfois contraints de s'asseoir par terre.

Enfin, l'éloignement du Secrétariat est aussi préjudiciable.

Catherine JANIN demande si l'hygiène et la sécurité sont assurées sur le site.

Lorella BUGEAT remarque que des étudiants sont obligés de manger par terre dans les locaux de l'IUT. De même, les toilettes sont en nombre insuffisant.

Stéphane BARDAU indique que les étudiants ont des micro-ondes à disposition et un restaurant géré par le CROUS. Certaines modalités de fonctionnement restent à régler. L'équipement des salles en vidéo projecteurs doit se poursuivre.

Lorella BUGEAT estime qu'un problème aussi flagrant que le manque de toilettes aurait dû être anticipé.

Stéphane BARDAU répond qu'il suffirait d'ouvrir les sanitaires du premier étage. Il souligne que la taille des locaux est adaptée au nombre d'étudiants.

6.2 : FINANCEMENT DU MASTER MEEF DU 1^{ER} DEGRE PAR VA

Caroline DELMET explique que le M2 est aménagé de sorte que les enseignements sont répartis sur deux rentrées universitaires. Cette ingénierie spécifique autorise à demander des frais de formations supplémentaires. Les droits d'inscription ne sont versés que pour la première année.

6.3 : POINT SUR LES TRAVAUX DU COSP, RECOMMANDATIONS ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Denis ALAMARGOT indique que le COSP préconise des appels à projets ouverts qui permettent des croisements pluridisciplinaires de recherche. Le COSP préconise aussi de valoriser les recherches en pédagogie. Le COSP souhaite transmettre ses préconisations au Conseil scientifique de la mission recherche pour un travail concerté.

Lorella BURGEAT demande à connaître le calendrier des réunions et le compte-rendu du COSP. Les instances fonctionnent de façon isolée et pas en synergie comme elles le devraient. Elle estime que les recommandations du COSP sont trop générales et devraient être plus consistantes.

Denis ALAMARGOT répond que les comptes-rendus détaillés sont rédigés sous 15 jours. Une procédure de validation par mail a été mise en place pour accélérer la diffusion.

Brigitte MARIN propose de diffuser le compte-rendu au plus vite sous réserve des modifications.

Benjamin MOIGNARD souligne que le COSP ne compte aucun représentant élu en son sein, ce qui contribue au sentiment d'éloignement ressenti à l'égard de cette instance.

Brigitte MARIN reconnaît que l'ESPÉ est insuffisamment présente au COSP et au sein de la mission recherche, mais ses demandes se sont heurtées pour l'instant à une fin de non-recevoir.

Benjamin MOIGNARD souligne que ce manque de représentation pose la question de la légitimité des chercheurs au sein de l'ESPÉ.

Élisabeth BAUTIER propose que l'ESPÉ modifie ses statuts pour revoir sa représentation au sein du COSP.

Benjamin MOIGNARD propose que ce point soit inscrit au prochain conseil de l'ESPÉ afin qu'un de ses représentants siège au COSP.

Colette GUILLOPÉ indique que le décret prévoit que le COSP est constitué de 50 % de membres de droit représentant l'école interne et chacun des établissements partenaires, et de personnalités extérieures désignées pour moitié par le recteur d'Académie et pour moitié par le Conseil de l'École.

Benjamin MOIGNARD déplore que le partenariat entre quatre universités au sein du COSP ne fonctionne pas correctement. Il estime que les enseignants-chercheurs devraient être impliqués dans la mission recherche, laquelle est perçue comme une structure très dynamique.

Élisabeth BAUTIER suggère que, dans le cas où l'université intégratrice n'a pas désigné des membres de la composante ESPÉ, l'invitation est permanente. Elle propose une modification du statut de l'ESPÉ en ce sens.

Colette GUILLOPÉ constate que l'intégration a malmené l'école.

Benjamin MOIGNARD regrette que l'image de l'enseignant-chercheur en ESPÉ soit considérablement dégradée, comme le montre le manque de représentation en COSP. Aucune composante ne pourrait supporter un traitement équivalent.

Colette GUILLOPÉ considère que l'ESPÉ doit désigner des personnes actives, comme l'a fait le COSP de l'ESPÉ de Paris. Les personnes actuellement nommées, comme le Vice Président de la CFVU, ne semblent pas suffisamment actives au sein de l'ESPÉ pour être efficaces.

Denis ALAMARGOT estime que le COSP fonctionne correctement. Le dialogue n'est pas rompu. Les universités craignent d'être absorbées par la composante qui est souveraine dans ces décisions. Une solution rassurante pourrait consister à joindre un pôle exécutif au Conseil scientifique de la mission recherche. Ce pôle exécutif serait dès lors appelé à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la mission recherche.

Élisabeth BAUTIER reformule sa proposition de modification des statuts.

Colette GUILLOPÉ indique qu'il n'est pas utile de revoir les statuts, lesquels ont été très difficiles à établir. Les statuts sont suffisamment clairs sur les personnalités permanentes au COSP.

Denis ALAMARGOT remarque que Brigitte MARIN est invitée permanente au COSP, mais qu'elle peut déléguer sa représentation au Directeur adjoint de la recherche.

Sophie CANAC décline la liste des participants au COSP avec voix consultative :

- le Directeur de l'ESPÉ ;
- les personnes invitées permanentes au COSP dont la liste est établie en concertation entre les partenaires et intégrée dans le règlement intérieur de l'ESPÉ.

Colette GUILLOPÉ constate que le règlement intérieur n'intègre pas cette liste d'invités permanents.

Élisabeth BAUTIER propose que l'ESPÉ demande au COSP de compléter sa liste des participants avec voix consultative.

Denis ALAMARGOT souligne que chaque partenaire demandera des invités permanents. Il ajoute que la demande de l'ESPÉ peut être diffusée auprès du COSP en vue de sa prochaine réunion le 9 novembre.

Élisabeth BAUTIER suggère que l'UPEC puisse combler les sièges des invités permanents avec voix consultative éventuellement laissés vacants par les universités.

6.4 : RÔLE DES GROUPES INTER DEGRÉS DANS LA GESTION DES DEMANDES DE POSTES

Brigitte MARIN explique que les représentants de ces groupes participeront à tous les moments forts de la vie de la composante. La gestion des demandes de postes nécessite des arbitrages entre disciplines par ces groupes inter degrés en fonction des priorités. La concertation des groupes inter degrés évitera les brouillages qui ont eu lieu dans le passé. Brigitte MARIN ajoute que les représentants seront avertis des réunions de Direction élargies. Ces groupes éviteront les suspicions de favoritisme. Les responsables de mentions et de sites pourront transmettre leurs demandes.

6.5 : ÉVALUATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES M2 MEEF EN RENOUVELLEMENT OU PROLONGATION DE STAGE INSCRITS PÉDAGOGIQUEMENT EN DU APPROFONDISSEMENT

Les membres du Conseil de l'ESPÉ considèrent que ce point a été abordé dans le flot des discussions.

La séance est levée à 17 heures 55.